



Communiqué

Janvier 2021

Chers membres,

Le comité de la FGEC adresse à vous et à vos proches ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour la nouvelle année !

Après une année turbulente sous le signe du [Covid-19](#), les revendications pour les carrières inférieures restent toujours d'actualité et seront poursuivies dans les actions à venir pendant l'année 2021.

En ce qui concerne les résultats des élections sociales pour le renouvellement de la CHFEP (Chambre des fonctionnaires et employés publics), nous vous prions de trouver ci-après les noms des membres élus de la FGEC.

Gilbert GOERGEN (catégorie C; membre effectif), Edouard VIANA (catégorie B; membre suppléant), Laurent BECKER (catégorie C; membre suppléant), Arlette WEBER épouse SCHMIT (catégorie C; membre suppléant), Joël WEISHAUPT (catégorie C; membre suppléant), Patrick LOMMER (catégorie C; membre suppléant).

L'année passée, le comité de la FGEC a assisté à de nombreuses réunions organisées par la CGFP dans le cadre de l'adaptation du statut général des fonctionnaires et employés publics en matière de durée et d'aménagement de travail.



FEDERATION GENERALE DES EXPEDITIONNAIRES ET CHARGES TECHNIQUES DE L'ETAT

a.s.b.l. affiliée à la CGFP

Dans ce contexte il faut relever la problématique liée à la retraite des agents entrés en service à partir du 1er janvier 1999 et ayant travaillé par équipes successives pendant une durée de 20 ans. La CGFP insiste à ce que les conditions d'admission à la préretraite applicables pour les agents tombant sous le régime spécial transitoire, restent également en vigueur pour les agents des régimes spéciaux, c.-à-d. pour les agents de service embauchés après le 1er janvier 1999.

La CGFP et la FGEC revendiquent donc un droit général à la préretraite pour tous les agents ayant travaillé par équipes successives pendant une période de 20 ans. Les négociations y relatives continueront au courant de l'année 2021.

La 36^e assemblée générale ordinaire, reportée à deux reprises en raison de la pandémie Covid-19 à mars 2021, fera l'objet d'une revue détaillée de la caisse par la trésorière, confirmée dans sa justesse par les réviseurs de caisse désignés à cet effet.

fgec